## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Flügger

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Flügger Wood Tex Wood Oil

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Huile de bois

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Flügger Denmark A/S Islevdalvej 151 DK-2610 Rødovre Tlf. +45 76 30 33 80

Adresse email de la personne responsable

pour cette FDS

: produktsupportdk@flugger.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone

: ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

: Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger

: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence

Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: Non applicable.Stockage: Non applicable.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Contient du (de la) 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol, IPBC et BIT. Peut produire une réaction allergique.

Des chiffons saturés du produit peuvent prendre feu spontanément. Saturer avec de

l'eau ou détruire.

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 1/19

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Contient un produit biocide pour protection du film sec. Le produit biocide contient: IPBC.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles

: Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

enfants

dangereux

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

#### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII  Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

**EU VOC** 

: Valeur limite COV (Cat. A/f): 130 g/l (2010) La COV du produit: max. 10 g/l

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
α-Sulfo-ω-hydroxypoly (oxyéthylène), éthers C12-14-alkyliques, sels de sodium	REACH #: 01-2119488639-16 CE: 500-234-8 CAS: 68891-38-3	≤3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	Eye Dam. 1, H318: C ≥ 10% Eye Irrit. 2, H319: 5% ≤ C < 10%	[1]
2,4,7,9-tétraméthyldec- 5-yne-4,7-diol	REACH #: 01-2119954390-39 CE: 204-809-1 CAS: 126-86-3	<1	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]
butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle (IPBC)	CE: 259-627-5 CAS: 55406-53-6	≤0,3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 1, H372 (larynx) (inhalation) Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 1470 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0,67 mg/l Skin Sens. 1, H317: C ≥ 1% M [aigu] = 10 M [chronique] = 1	[1]
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2 %	CE: 918-167-1 CAS: -	≤0,3	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1]

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 2/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

aromatiques					
1,2-benzisothiazole-3(2H)- one (BIT)	REACH #: 01-2120761540-60 CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Indice: 613-088-00-6	<0,036	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 450 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0,21 mg/l Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,036% M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
			Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de

contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est

consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf

indication contraire émanant du personnel médical.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence

de formation appropriée.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 3/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

: Aucune donnée spécifique.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 4/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Des chiffons saturés du produit peuvent prendre feu spontanément. Saturer avec de l'eau ou détruire.

## Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 0 à 40°C (32 à 104°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### **Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

### Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Date d'édition/Date de révision: 10-12-2024Date de la précédente édition: 03-10-2024Version: 1.045/19

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail -Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

### Nom du produit/composant

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

### Résultat

DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée

79 μg/cm² Effets: Local

DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

132 μg/cm² Effets: Local

DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale

1,125 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation

1,4 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

7,9 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée

40,178 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

80,357 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale

0,29 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée

0,29 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation

0,505 mg/m³ Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

0,812 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

2,86 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

IPBC DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 6/19

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

0,023 mg/m³

Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation

0,07 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

**DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation** 

1,16 mg/m³ Effets: Local

DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

1,16 mg/m³ Effets: Local

DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

2 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

0,966 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

6,81 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation

1,2 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée

0,345 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée

0,345 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

0,966 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation

1,2 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

6,81 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

### **PNEC**

BIT

Nom du produit/composant

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Résultat

Eau douce

0,24 mg/l

Eau de mer

0,024 mg/l

Sédiment d'eau douce

5,45 mg/kg dwt

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 7/19

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Sédiment d'eau de mer

0,545 mg/kg dwt

Sol

0,946 mg/kg dwt

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

Eau douce 0,04 mg/l

Eau de mer 0,004 mg/l

Usine de Traitement d'Eaux Usées

7 mg/l

Sédiment d'eau douce

0,32 mg/kg dwt

Sédiment d'eau de mer

0,032 mg/kg dwt

Sol

0,028 mg/kg dwt

BIT Eau douce 0,004 mg/l

Eau de mer 0,0004 mg/l

Usine de Traitement d'Eaux Usées

1,03 mg/l

Sédiment d'eau douce 0,0499 mg/kg dwt

Sédiment d'eau de mer 0,00499 mg/kg dwt

Sol

3 mg/kg dwt

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : Porter des lunettes de sécurité dotées de protections latérales conformément à EN 166.

#### Protection de la peau

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 8/19

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### **Protection des mains**

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. > 8 heures (temps avant transpercement) : Porter des gants adaptés homologués EN 374. Gants en nitrile.

#### **Protection corporelle**

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.

### Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

### **Protection respiratoire**

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: Le ponçage de surfaces traitées dégage des poussières nocives pour la santé humaine. Porter un appareil respiratoire si nécessaire (P2, EN 143).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### **Aspect**

**État physique** : Liquide. **Couleur** : Diverses

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion/point de : Non disponible.

congélation Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle

: Non disponible.

d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Inflammabilité : Non disponible.

Limites inférieure et : Non disponible.

supérieure d'explosion

Point d'éclair : Non disponible.

Température d'autoinflammabilité : Non disponible.

Température de : Non disponible. décomposition

**pH** : 8,5

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 9/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C): Non disponible.

Solubilité :

Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Miscible à l'eau : Oui.

Coefficient de partition noctanol/eau (log Pow)

: Non applicable.

Pression de vapeur : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Masse volumique : 1,01 g/cm³

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité
Miscible à l'eau : Oui.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

**10.5 Matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant Résultat

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 10/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

IPBC Rat - Voie orale - DL50

1470 mg/kg

<u>Effets toxiques</u>: Comportemental - Ataxie Foie - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements

Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards

0,67 mg/l [4 heures]

BIT Rat - Voie orale - DL50

1020 mg/kg

Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs

0,5 mg/l [4 heures]

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Flügger Wood Tex Wood Oil	N/A	N/A	N/A	N/A	239,4
IPBC	1470	N/A	N/A	N/A	0,67
BIT	450	N/A	N/A	N/A	0,21

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant Résultat

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol Lapin - Peau - Faiblement irritant

Quantité/concentration appliquée: 0.5 gm

BIT Humain - Peau - Faiblement irritant

<u>Durée du traitement/de l'exposition</u>: 48 heures

Quantité/concentration appliquée: 5 %

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Nom du produit/composant

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol Lapin - Yeux - Irritant puissant

Quantité/concentration appliquée: 0.1 MI

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

**Corrosion/irritation respiratoire** 

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant Résultat

BIT cobaye - peau

EU

Résultat

Résultat: Sensibilisant

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 11/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Peau

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction** 

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant Résultat

IPBC STOT RE 1, H372 (larynx) (inhalation)

**Danger par aspiration** 

Nom du produit/composant Résultat

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2 % DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

aromatiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

**Effets potentiels** : Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** : Non disponible.

immédiats

**Effets potentiels différés**: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 12/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit]

: Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

#### Nom du produit/composant

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates,

sodium salts

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

**IPBC** 

### Résultat

**Chronique - NOEC** 

Daphnie - Daphnia Magna

0,27 mg/l [21 jours]

### **CL50**

Poisson - Pimephales promelas

36 mg/l [96 heures]

#### **CE50**

Daphnie - Daphnia magna 88 mg/l [48 heures]

Aiguë - CL50 - Eau douce

Daphnie - Water flea - Daphnia magna

40 ppb [48 heures] Effet: Mortalité

#### Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus

mykiss - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)

Taille: 2,4 cm; Poids: 0,31 g

67 µg/l [96 heures] Effet: Mortalité

### **Chronique - NOEC**

**US EPA** 

Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas

8,4 ppb [35 jours] Effet: Croissance

### **Chronique - CE10**

**OECD** 

Algues - Green algae - Raphidocelis subcapitata - Phase de

Croissance Exponentielle 0,025 mg/l [72 heures] Effet: Population

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Version: 1.04 13/19 Date de la précédente édition : 03-10-2024

BIT

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Aiguë - CE50

**OECD** 

Algues - Green algae - Raphidocelis subcapitata - Phase de

Croissance Exponentielle 0,039 mg/l [72 heures] Effet: Population

Aiguë - CL50 - Eau douce

**US EPA** 

Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus

mykiss <u>Taille</u>: 46 mm 167 ppb [96 heures] Effet: Mortalité

Aiguë - CE50 - Eau douce

**US EPA** 

Daphnie - Water flea - Daphnia magna

<u>Âge</u>: <24 heures 97 ppb [48 heures] <u>Effet</u>: Intoxication

**Chronique - CE10** 

Algues - Pseudokirchneriella subcapitata

0,04 mg/l [72 heures]

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2 %

aromatiques

Résultat

EU [Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie

manométrique]

80% [28 jours] - Facilement

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	-	-	Facilement
2,4,7,9-tétraméthyldec- 5-yne-4,7-diol	-	-	Non facilement
IPBC	-	-	Non facilement
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2 % aromatiques	-	-	Facilement
BIT	-	-	Facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 14/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	LogKoe	FBC	Potentiel
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	0,3	-	Faible
2,4,7,9-tétraméthyldec- 5-yne-4,7-diol	2,8	-	Faible
IPBC BIT	2,81 0,7	36 3,2	Faible Faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

### Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol IPBC	1,92 1,13	83,8929 13.4558
BIT	1,86	73,142

### Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/ composant	PMT	Р	M	T	vPvM	vP	vM
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	No	No	No	No	No	No	No
2,4,7,9-tétraméthyldec- 5-yne-4,7-diol	No	No	No	No	No	No	No
IPBC	No	No	No	No	No	No	No
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2 % aromatiques	No	No	No	No	No	No	No
BIT	No	No	No	No	No	No	No

Mobilité

: Non disponible.

Conclusion/Résumé

 Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/ composant	PBT	P	В	Т	vPvB	vP	vB
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	No	No	No	No	No	No	No
2,4,7,9-tétraméthyldec- 5-yne-4,7-diol	No	No	No	No	No	No	No
IPBC	No	No	No	No	No	No	No
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2 % aromatiques	No	No	No	No	No	No	No
BIT	No	No	No	No	No	No	No

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 15/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	vP	vB
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	No	No	No	No	No	No	No
2,4,7,9-tétraméthyldec- 5-yne-4,7-diol	No	No	No	No	No	No	No
IPBC	No	No	No	No	No	No	No
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2 % aromatiques	No	No	No	No	No	No	No
BIT	No	No	No	No	No	No	No

Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

 Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit]

: Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

### **Déchets Dangereux**

: Oui.

### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

#### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 16/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.

### **Informations complémentaires**

**IATA** 

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
FL WT AQUA formaldéhyde	≥90 <0,1	3 72

Étiquetage : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction : Non inscrit

intégrées de la pollution) -

Air

: Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Version : 1.04 Date de la précédente édition : 03-10-2024 17/19

Flügger Wood Tex Wood Oil

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

**Directive Seveso** 

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Émissions dans L'air

intérieur:

renforcée

: Non applicable

Surveillance médicale

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 18/19

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
	prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 1	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE -
	Catégorie 1

Code du produit :

Date d'impression : 10-12-2024 Date d'édition/ Date de : 10-12-2024

révision

Date de la précédente : 03-10-2024

édition

Version : 1.04

### Avis au lecteur

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particuliere de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

Date d'édition/Date de révision : 10-12-2024 Date de la précédente édition : 03-10-2024 Version : 1.04 19/19